

# MAIRIE DE MANTEYER

## SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2025

DE-075-2025

Nombre de membres afférents au CM : ..... 11  
Nombre de membres en exercice ..... 10  
Nombre de membres présents ..... 04  
Nombre de membres qui ont pris part à la délib ..... 04

Date de la convocation  
16/12/2025

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 16 décembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois pour une réunion le 20 décembre 2025.

Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de la convocation : 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

**Présents** : PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal,

**Absents excusés représentés** :

**Absent excusé** : LEVY Claude, PAUCHON Robert, LORIDON Pablito; FLEURY Simon LE MAGADURE Antoine; BUMAT Vincent

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale dispose qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Nelly BETEILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20251220-075-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 4

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire

M. PONS  
MAIRIE DE MANTEYER  
Hautes-Alpes